L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 17 AVRIL 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE.
No 61, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 17 AVRIL 1848.

BANQUET DE SAMEDI SOIR.—Environ sept cents convives étaient réunis samedi soir dans la salle d'Orléans pour célébrer en commun la glorieuse révolution de France. La salle magnifiquement ornée offrait un admirable coup d'œil. Le drapeau américain et le drapeau français flottaient au-dessus des tables. Un orchestre complet exécutait, au bruit de formidables applaudissemens, la *Marseillaise* et le dernier chant des Girondins. On a fait une quête vers la fin du repas en faveur des blessés de février.

Au dessert, M. de Valetti a lu à haute voix l'adresse suivante destinée au peuple français et rédigée par un comité *ad hoc*.

AU PEUPLE FRANÇAIS.

FRÈRES!

En renversant un trône prévaricateur que vous n'aviez pas consacré par vos suffrages, vous n'avez rien fait que de juste et de légitime; mais en le renversant sans en punir l'usurpateur, vous avez forcé au respect et à l'admiration tous ceux qui voulaient encore douter, depuis 1830, de votre magnanimité après la victoire. Gloire en soit à vous!

Pénétrés de la sainteté de la mission dont vous êtes les apôtres, vous continuerez, calmes et patiens, à l'édification des timides et à la confusion des détracteurs, l'œuvre de régénération sociale que vous avez proclamée.

Nous, Français, résidant à la Nouvelle-Orléans, qui allons jouir du bénéfice et de la gloire de vos travaux sans prendre part aux labeurs ni aux dangers de l'entreprise, nous venons offrir à nos frères déjà morts à la noble tâche, le pieux tribut de nos larmes; et à vous tous, qui survivez et demeurez sur la brèche, l'hommage de nos bravos enthousiastes pour ce que vous avez fait, ainsi que l'assurance de nos vœux sincères pour la réussite des grandes choses qu'il vous reste à accomplir, en vue du bonheur et de la prospérité de la République française.

Cette adresse a été adoptée par acclamations, au bruit des 700 voix des convives. Il a été décidé qu'elle sera envoyée au ministre de la République française à Washington, qui la fera parvenir au gouvernement provisoire.

M. de Valetti a fait ensuite un discours d'ouverture, chaleureux et patriotique, puis a porté successivement les toasts officiels, parmi lesquels nous remarquons celui-ci:

A la Presse Américaine!

L'ardeur de sa sympathie, pour notre révolution de février dernier, n'a rien qui nous doive surprendre. Il y a soixante douze ans qu'elle combat pour notre cause!

Après ces toasts sont venus les discours. M. Roger, consul, a parlé le premier, et a remercié l'assemblée pour son double toast à la République française et au gouvernement provisoire.

M. Joanron a, dans peu de mots, exprimé ses remercîmens pour le toast relatif à l'Etat et aux autorités de la Louisiane.

Les convives ont été ensuite harangués par plusieurs orateurs, puis, vers dix heures et demie, la fête s'est terminée.

Les patriotes Italiens ont aussi voulu payer leurs tributs de reconnaissance et de félicitations à nos Frères d'Europe. Ils ont célébré hier les événements qui ont bouleversé le vieux monde, changé la face des gouvernements et proclamé la liberté, par une procession aux flambeaux et un banquet. Rien n'avait été négligé pour rendre cette manifestation imposante; les peintures allégoriques, les drapeaux flottants, l'ordre de la procession, tout cela éclairé par des couleurs projetées par les torches, offrait à l'œil un spectacle vraiment admirable. De temps en temps la voix d'un des assistants proclamait le nom de quelque martyr de la liberté, et la masse entière saluait chacun de ces noms sacrés par des hourrahs frénétiques d'enthousiasme.

La procession, après avoir fait le tour de la ville, s'est rendue à la Salle d'Orléans, où l'attendait un banquet préparé pour elle.

Nous regrettons que l'importance et la quantité des nouvelles d'Europe nous empêche de nous étendre davantage sur ce sujet. Nous y reviendrons.

CONCERT.—On se rappellera que MM. Arditi, Bottesini et Desvernine donnent un second concert ce soir à la salle de bal St-Louis. Un feuilleton que nous publions aujourd'hui apprécie le talent de ces artistes.

NEW-YORK.—Les élections municipales de New-York ont été en grande partie favorables à la cause whig.

CONNECTICUT.—Le triomphe des whigs est complet dans cet Etat. Bissell, nommé gouverneur a reçu 28,480 voix et son concurrent 26,053, ce qui laisse au premier une majorité de 1,091. La chambre telle qu'elle est actuellement composée renferme 117 whigs et 96 locofocos, dans le sénat il y a 13 whigs, 6 locofocos et deux membres douteux.

RHODE ISLAND.—On écrit du Rhode Island qu'il n'y a pas de doute que tout le ticket whig ne soit réélu. La législature sera également whig.

MUSIQUE INSTRUMENTALE—PIANO VIOLON—CONTREBASSE.—MM. DESVERNINE, ARDITI ET BOTTESINI.

On avait annoncé pour ce printemps le retour dans notre ville de deux artistes qui se sont fait aimer et admirer parmi nous l'année dernière, messieurs Sivori et Herz. Leur itinéraire a été changé, et nul doute qu'à l'heure qu'il est, les piastres de l'Amérique espagnole ne tombent dans leur bourse drues comme la grêle, ou comme les notes échappées de leurs doigts agiles. Pour le moment la Nlle-Orléans vient d'accueillir, non pas leurs représentants, mais deux talents fort distingués sur le piano et sur le violon. Un premier concert donné jeudi au Théâtre d'Orléans a pu faire juger au petit nombre d'auditeurs que l'austérité du temps où nous sommes avait laissés venir, des brillantes qualités qui distinguent ces deux messieurs. Mais si nos visiteurs de l'année dernière n'ont pas leurs équivalents, d'un autre côté, jamais peut-être théâtre ou salle de concert au monde n'a entendu quelque chose de comparable à l'archet de M. Bottesini. Sa présence seule suffirait pour assurer le succès du trio musical dont nous allons parler.

Quelques indiscrétions répandues dans le public à propos de la supériorité hors ligne de la contrebasse ont peut-être nui à M. Desvernine, lorsqu'il a fait entendre à un public impatient et inquiet des variations élégantes et correctes sur des thèmes de Lucie et des Puritains. L'attente, la curiosité ont fait écouter avec froideur et distraction le jeu pur, égal, mais peu saisissant du pianiste. Il n'aurait fallu pour tenir le public en haleine rien moins que du Thalberg dont on dit que M. Desvernine est un parfait interprète. Mais il avait voulu faire à son premier auditoire les honneurs de ses compositions; on les a trouvées généralement un peu pâles, sans doute à cause de la préoccupation générale.

La soirée avançait, M. Arditi a donc trouvé pour son archet des oreilles mieux disposées. Il y avait là amplement de quoi prendre patience. M. Arditi connaît bien tous les secrets de son instrument et joint à une exécution très brillante un mérite remarquable de composition. Tout le monde, à plusieurs reprises, a salué par des bravos de délicieuses phrases délicatement découpées, de charmants caprices, de curieux effets. Le caractère du talent de M. Arditi nous paraît être une grâce agile et spirituelle accompagnée çà et là de quelques mélodies bien senties et bien rendues. Pour mémoire, nous devons parler d'un frémissement de quelques oreilles [illegible]. Il nous semble pourtant juste de faire la part de l'émotion ou de la fatigue.

Enfin les portes du salon bleu de l'Ambassadeur se sont ouvertes une troisième fois pour laisser passer un grand jeune homme et

Une longue *machine* à faire peur aux gens.

C'étaient Bottesini et sa contrebasse. Quand on se rappelle ce qu'est une contrebasse dans un orchestre où elle laisse échapper de temps à autre un de ces sons qu'on comparerait volontiers à la voix du *bull-frog*, il faut avouer qu'on attend bien peu d'un pareil instrument, lorsqu'il se présente seul devant la rampe, étalant ses larges flancs et son manche gigantesque. Et que dire de l'artiste qui n'a pas peur de le prendre corps à corps, de l'étreindre du bras, des genoux, de l'attaquer, de le dompter avec un archet qui ressemble à une courte épée des combats antiques? On s'étonne, on hésite, on va rire; mais bientôt, il faut écouter, il faut sentir, il faut éclater en admiration. Telles sont les impressions qu'a produites M. Bottesini à chaque nouvel assaut qu'il livrait à son monstre, c'étaient des transports, des [illegible] dans tout le public, chacun sentait à son aise quelque grande chose, une chose unique.

Quelques vieilles villes d'Europe possèdent du carillon dans des beffrois, d'où s'échappe l'harmonie comme versant la voix du géant d'un génie. Vous êtes tout surpris d'entendre au haut d'une flèche [illegible] d'un édifice de pierre, les frais mélodies d'un opéra [illegible] Eh bien! pensez à [illegible] Il est là face à face avec une machine qui lui présente une série de touches [illegible] destinées à faire mouvoir de gros [illegible] de fer. Presque nu, couvert de sueur, il les frappe à tour de bras, chaque coup de poing donne une note [illegible] sur un Pleyel.

M. Bottesini nous a paru être cette tâche si rude, [illegible] il a fait entendre des variations riches et gracieuses sur sa contre-basse. Il lui faut des bras de fer, des doigts de fer, ou plutôt, il lui faut tout ce qu'il a, le plus entier dévouement à l'art, et la plus belle organisation musicale, comme on peut le voir par la nature de ses compositions.

Il a chanté la somnambule comme Servais la chante sur le violoncelle, comme il chanterait un ténor Lablache, s'il y en avait. Et surtout, il a [illegible] son instrument d'être toujours une contre basse. Nous parlons ici pour les personnes qui se plaisent aux illusions d'un violon imitant la flûte. Le plus beau titre de M. Bottesini selon nous, est de jouer toujours de la contre-basse, et nous espérons bien que son second concert justifiera, et au delà, les éloges que nous sommes trop heureux de lui adresser.

L. S.

La *Patria*, journal qui se publiait jusqu'à ce moment en espagnol seulement, vient de se donner une partie anglaise. La nouvelle rédaction est confiée à M. Mathewson. Nous faisons des vœux sincères pour la prospérité de nos confrères.

HAVANE.—Le brick *Adams Gray* est arrivé hier de la Havane. Les journaux qu'il nous apporte sont du 8 courant; ils ne renferment aucun fait saillant.

NOUVELLES D'EUROPE.

L'HIBERNIA.—Les journaux de Charleston renferment un sommaire télégraphique des nouvelles européennes apportées par l'Hibernia. Ce steamer est arrivé à New-York le 9 de ce mois. Nous transcrivons la dépêche:

"On a ordonné aux ouvriers Russes et Anglais de quitter la France.

"De nombreux clubs ont été organisés à Paris pour aider à la cause de la liberté dans le monde.

"La République a été proclamée à Cracovie, dans la Pologne autrichienne, et quatre cents prisonniers politiques ont été mis en liberté. Les insurgés au nombre de quinze mille étaient sous les armes.

"Les principes républicains gagnent du terrain en Allemagne, dans le Danemark et dans la Pologne.

"La révolution se propageait en Sardaigne.

"Le Pape Pie IX a proclamé une constitution.

"De graves désordres ont éclaté à Milan et dans toute la Lombardie.

"Malgré tous les élémens de désordre qui fermentent en Europe, l'Espagne reste tranquille.

"Le Portugal, au contraire, est agité."

Les nouvelles apportées par le *Washington* sont d'une extrême gravité: elles ne sont cependant que de neuf jours plus récentes que celles venues par le *Caledonia*. L'Autriche et la Prusse sont en feu. Il y a eu des émeutes à Vienne et à Berlin et le sang a été versé. L'Allemagne veut l'unité de ses populations, l'établissement d'un parlement et la formation d'une armée confédérée. La Hongrie a proclamé la république. La Lombardie est à la veille de s'insurger. Les paysans du Wurtemberg incendient les châteaux des nobles. Tous les Etats arment, et le commerce est anéanti.

En France, le gouvernement provisoire a eu ses petites difficultés; le peuple, jaloux de ses nouvelles libertés, a craint une contre-révolution et a fait, le 17 mars, une grande démonstration. Nous n'avons le temps d'apprécier aucun fait. Nous recommanderons seulement à nos lecteurs la lettre de notre correspondant parisien.

Un changement de ministère est loin d'être improbable en Angleterre. La petite famille de la reine Victoria vient de s'accroître d'un nouveau membre.

L'Espagne et plusieurs Etats d'Allemagne ont reconnu le nouveau gouvernement de France.

ANGLETERRE.—La Chambre des Communes s'est ajournée après avoir voté une adresse de félicitation à la reine sur son heureuse délivrance. Victoria vient de mettre au monde une nouvelle princesse. L'amirauté a donné l'ordre d'augmenter les équipages des navires de guerre. Aucun nouveau désordre n'a éclaté dans les villes d'Angleterre. Tout était également tranquille en Ecosse aux dernières dates.

Quelques journaux anglais avaient annoncé que le duc et la duchesse de Montpensier avaient quitté l'Angleterre par ordre du gouvernement britannique. Le fait est inexactement rapporté. Le *Globe* constate que ce départ a été tout spontané, et qu'il a eu lieu, non *avant*, mais *après* l'arrivée du duc d'Aumale à Londres, et qu'il n'y a eu aucun désordre quelconque motivé sur le déplaisir que causerait à la Cour de St-James la présence du duc et de la duchesse en Angleterre.

On écrit de Londres: "Le duc d'Aumale et le prince de Joinville sont arrivés mercredi au château de Claremont. Le duc de Montpensier est parti pour se rendre en Espagne avec sa femme. Toute l'ancienne famille royale vit à Claremont avec la plus stricte économie.

IRLANDE.—Les appels violens adressés au peuple ont occasionné une inquiétude générale en Irlande. Le lord lieutenant a pris toutes les mesures nécessaires pour maintenir la tranquillité publique. La noblesse et les marchands ont déclaré qu'ils soutiendraient les autorités de toutes leurs forces. Des rassemblemens ont encore lieu dans les rues de Dublin, mais il n'y a pas eu d'émeute proprement parler. La vue des troupes en impose à la populace. John O'Connell, fils du célèbre agitateur, a publié un manifeste pour exhorter ses concitoyens à la modération. De toutes parts on adresse au gouvernement anglais des protestations d'obéissance; on fait circuler des listes où s'inscrivent tous ceux qui veulent le maintien de l'ordre de choses actuel. Ils s'intitulent les amis du droit, de l'ordre et des institutions. Des prêtres et des évêques catholiques encouragent les conservateurs par leur exemple et leurs exhortations. Le clergé paraît en général opposé aux mouvemens révolutionnaires.

Voilà quelle était la situation quelques jours avant le départ du Washington. L'horizon cependant commençait à se rembrunir; on parlait de résister au gouvernement qui voulait empêcher le peuple de se réunir en meetings. La garnison était sous les armes et prête à agir. Aucun trouble néanmoins n'avait éclaté.

FRANCE.

M. Ledru Rollin, ministre de l'intérieur, a adressé aux commissaires provinciaux du gouvernement provisoire, une circulaire relative aux prochaines élections. Il y recommande entre autre choses d'exclure de la magistrature non seulement ceux qui ont des sympathies monarchiques, mais ceux-là aussi qui ne sont pas républicains de longue date. Le ministre dit aux commissaires que leur pouvoir est illimité, que partout les préfets et sous-préfets doivent être changés, et qu'il faut au pays des hommes nouveaux, pris autant que possible dans les rangs du peuple.

Cette circulaire a excité une vive sensation à Paris et dans les départemens. Il paraît que l'on a demandé sa retraite, et que l'indignation contre lui est assez générale. Aux dernières dates cependant il était encore au ministère et ne semblait pas disposé à céder son portefeuille. Mais M. de Kératry, lui, a envoyé immédiatement sa démission de conseiller d'Etat, en disant qu'il ne voulait pas appartenir à une administration rétrograde et anti-républicaine. Les journaux anglais mentionnent même une scène orageuse qui aurait eu lieu à un conseil des ministres. On aurait insinué à M. Ledru Rollin qu'il eût à rendre son portefeuille; il s'y serait refusé et se serait dirigé vers la fenêtre pour haranguer le peuple. Les journaux anglais ajoutent que M. Garnier Pagès l'en a empêché en braquant sur lui le canon d'un pistolet. Les journaux de Paris ne mentionnent nulle part cet incident; c'est probablement une histoire inventée par les correspondans des feuilles de Londres.

—Depuis le 24 février, il s'est formé dans Paris cinquante clubs, dont la plupart ont pour objet des travaux d'organisation pour la nouvelle République.

—Les journaux de Paris contiennent chaque jour des lettres d'individus de toutes les classes, les uns offrant leurs services gratuits; d'autres le paiement de leurs impositions, portées au double; des propriétaires, un dixième et même un cinquième de leurs loyers effectifs; enfin, des rentiers, une portion de leur revenu, ou même de leur capital.

—Le gouvernement provisoire, [illegible] la création d'une commission [illegible] préparer, dans le plus bref [illegible] l'acte d'émancipation immédiate de l'esclavage dans les colonies françaises.

Les présidents de cette commission [illegible] par M. Arago, ministre de la marine [illegible] M. Schoelcher, sous-secrétaire d'Etat [illegible] à l'occasion de ce décret, dont le [illegible] est que "Nulle terre française ne peut porter d'esclaves," le *Moniteur* semble [illegible] journer à une époque peu éloignée dans les lignes suivantes:

"Des incertitudes se sont manifestées sur l'époque où le décret du gouvernement provisoire, relatif à l'abolition immédiate de l'esclavage, amènera immédiatement la libération générale des noirs. La commission chargée de préparer l'acte d'émancipation s'occupe activement de ses travaux. Mais, quelque diligence qu'elle y apporte, les mesures nécessaires pour organiser la liberté ne permettront pas d'accomplir ce grand acte de réparation avant l'achèvement de la récolte pendante."

BANQUE DE FRANCE.

Dans la presse du 17 mars, nous trouvons une lettre de M. d'Argout, gouverneur de la Banque, au ministre des finances; elle donne sur la situation financière les détails suivans:

"Du 26 février au 15 mars, c'est-à-dire en quinze jours ouvrables, la Banque a escompté à Paris la somme de 110 millions.

"Sur 125 millions qu'elle devait au trésor, elle en a remboursé 77.

"De plus, la Banque a escompté 43 millions dans les villes où elle possède des comptoirs.

"Dans l'intervalle du 26 février au 14 mars au soir, l'encaisse de Paris a diminué de 140 à 70 millions, soit de 70 millions.

"Ce matin, 15 mars, une panique s'est déclarée. Les porteurs de billets se sont présentés en foule à la Banque; de nouveaux guichets d'échange ont été ouverts pour accélérer le service. Plus de 10 millions ont été payés en numéraire. Il ne reste ce soir à Paris que 59 millions.

"Demain, la foule sera plus considérable; encore quelques jours, et la Banque sera entièrement dépouillée d'espèces.

La publication de cette lettre est accompagnée dans le *Moniteur* du décret suivant, dont les dispositions s'appliquent également aux comptoirs de la Banque dans les départemens:

Considérant que depuis quelques jours les demandes de remboursement affluent à la Banque, qu'elles menacent d'épuiser sa réserve métallique,

Considérant que cette situation place la Banque dans l'alternative ou de suspendre complètement ses escomptes ou d'obtenir l'autorisation de ne plus effectuer ses paiemens en espèces;

Considérant que la suspension ou même la restriction des escomptes de la Banque porterait un coup funeste à l'industrie et au commerce;

Considérant que cette suspension amènerait partout la cessation forcée du travail et qu'elle plongerait les travailleurs dans la misère;

Attendu conséquemment que, loin de permettre la suspension ou la restriction des escomptes de la Banque, le gouvernement de la République doit donner à cet établissement le moyen de fournir à l'industrie et au commerce de puissans instrumens de crédit;

Attendu qu'il est indispensable de conserver à Paris les espèces appartenant au trésor, et qui sont déposées à la Banque;

Attendu que la situation réellement prospère de la Banque et la garantie formellement supérieure de la limitation des émissions donnent au public toute la sécurité désirable;

Art. 1er. A partir du jour même de la publication du présent décret, les billets de la Banque de France seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

Art. 2. Jusqu'à nouvel ordre, la Banque est dispensée de l'obligation de rembourser ses billets avec des espèces.

Art. 3. En aucun cas, le chiffre des émissions de la Banque et de ses comptoirs ne pourra dépasser trois cent cinquante millions.

Art. 4. Pour faciliter la circulation, la Banque de France est autorisée à émettre des coupures qui, toutefois, ne pourront être inférieures à cent francs.

C'est en conséquence de ce décret que la Banque de France a suspendu ses paiemens en espèces; mais, dans le but de concilier l'intérêt public avec les besoins des particuliers, le gouverneur a décidé que l'échange d'un billet de 1000 francs se ferait en coupons jusqu'à concurrence de 900 fr., complétés par le paiement de 100 fr. en espèces. Aux chefs d'ateliers et industriels ayant des paiemens de semaine à faire, il est accordé 300 fr. en espèces sur un billet de 1000.

Manifestations du 16 et 17 mars à Paris.

Les compagnies d'élite (grenadiers et voltigeurs) ont été dissoutes par le gouvernement provisoire, presqu'à la veille des élections; les citoyens qui les composaient ont, naturellement, fait observer au Gouvernement provisoire que c'était une violation du droit d'élection, attendu que les miliciens ne connaîtraient plus les officiers qu'ils allaient choisir. La garde nationale tout entière s'est émue: le 16 mars, les légions en uniformes, mais sans armes, sont allées protester auprès du Gouvernement provisoire contre le décret de suppression des compagnies d'élite.

Le gouvernement n'a pas tenu compte de la protestation. Le lendemain, 17, à une heure, une immense colonne de jeunes gens et d'ouvriers est partie de la place de la Révolution et s'est dirigée dans le plus grand ordre vers l'Hôtel-de-Ville. On voyait de loin en loin les drapeaux tricolores se déployer et montrer les inscriptions de divers clubs et de différentes corporations. Au fur et à mesure que ces groupes arrivaient, ils se rangeaient derrière leur bannière, autour de la place.

Vers deux heures, tous les membres du Gouvernement se trouvant réunis, une députation composée d'environ quarante délégués des divers corporations et clubs a été introduite dans l'Hôtel-de-Ville et reçue par le Gouvernement.

Le citoyen Gérard a lu une adresse dont l'objet était de demander, au nom du peuple de Paris:

L'éloignement des troupes;

L'ajournement au 5 avril des élections de la garde nationale;

L'ajournement au 31 mai des élections pour l'assemblée nationale.

Il a terminé par ces mots:

Hier une manifestation [illegible] avait pour but de vous ébranler; nous y répondons par une manifestation pacifique, pour vous défendre et nous défendre avec vous.

Que le Gouvernement s'appuie résolûment sur un peuple libre et généreux; qu'il lui donne l'exemple de l'union, de l'unité, de la confiance, de la fermeté, et l'ordre sera solide, comme la liberté, le commerce avec le travail et l'industrie, la République triomphera, fera l'honneur de la France et accomplira le bonheur de l'humanité.

M. Louis Blanc répondit, puis M. de Lamartine lui succéda.

M. Lamartine.—Je n'ajoute rien à ce que vous a dit tout à l'heure, avec autant de dignité que de convenance, notre collègue M. Louis Blanc. Vous sentez comme nous, sommes nous, en qui le peuple a mis sa confiance et s'est personnifié le jour du combat et de la victoire, qu'il n'y a de Gouvernement possible qu'à la condition que vous ayez la confiance et la raison de conférer une autorité morale à ce Gouvernement. L'autorité morale de ce Gouvernement, qu'est-ce autre chose, non seulement pour lui, mais pour le peuple, pour le public, pour les départemens, pour l'Europe qui nous regarde, qu'est-ce autre chose que son indépendance complète de toute pression extérieure? Voilà l'indépendance du Gouvernement, voilà sa dignité, voilà son unique force morale, sachez-le bien. Que sommes-nous ici? Regardez. Autour de nous, que voyez-vous? Un petit groupe d'hommes sans armes, sans appui matériel, sans soldats, sans gardes, qui n'ont d'autre autorité que celle que le peuple leur maintient en les respectant, qui n'en cherchent pas d'autres, qui se plongent et s'immergent tout entiers dans ce peuple dont ils sont sortis.

Mais pour que les principes populaires deviennent des applications utiles au bonheur et aux droits du peuple, que faut-il? La continuation paisible en nous, en ordre de cette confiance que vous nous avez donnée. Que pourrions-nous vous opposer? Rien qu'une seule chose: votre raison même! cette puissance de la raison générale qui se place seule ici entre vous et nous! C'est cette force morale invisible et cependant toute-puissante qui nous rend calmes nous-mêmes, indépendans et dignes en face de cette masse qui entoure ce palais du peuple défendu par sa seule inviolabilité. (Très bien!)

Cette dernière barrière de notre indépendance, comme Gouvernement et comme hommes, nous la défendrions jusqu'à la mort si la compression de la multitude voulait la franchir! et ce n'est pas pour nous, c'est pour vous surtout que nous péririons en la défendant! Que serait un peuple sans Gouvernement, et que deviendrait pour le peuple un Gouvernement avili? (Très bien!)

J'arrive aux trois questions que vous avez posées.

M. de Lamartine les examine successivement, puis M. Louis Blanc prend de nouveau la parole.

A peine a-t-il cessé de parler, que les plus vives acclamations se renouvellent; les cris de: *Vive la République! vive le Gouvernement provisoire!* se font entendre de toutes les parties de la place. Les membres du Gouvernement descendent de leur tribune improvisée, et les masses agglomérées se mettent en mouvement dans un ordre vraiment admirable pour se diriger vers la colonne de la Bastille. Ce défilé dure plusieurs heures, et les derniers des 150,000 hommes qui le composaient, passaient à cinq heures devant la façade de l'Hôtel-de-Ville.

A la suite de cette imposante manifestation, le Gouvernement provisoire a publié la proclamation suivante:

Paris, 18 mars.

Citoyens, le Gouvernement provisoire vient de voir [illegible]

Prouvez par votre activité que vous avez, non pas seulement le sentiment de votre souveraineté, mais que vous en possédez l'intelligence. Conservez ce calme, cette union qui ont donné à tous vos mouvemens un si noble caractère. Portez enfin dans les opérations électorales cet accord, cet ensemble dont votre manifestation d'hier a été un si éclatant symbole.

—On sait que le peuple qui s'est porté samedi à l'Hôtel-de-Ville demandait entre autres choses d'ajourner au 31 mai prochain les élections générales pour l'Assemblée nationale. On assure, dit la *Presse*, que le Gouvernement provisoire, dans une réunion tenue hier soir, a décidé à l'unanimité, moins une voix, qu'il n'y avait pas lieu de changer les dates fixées pour les élections et pour la réunion de l'Assemblée nationale.

FAITS DIVERS.

Il vient d'être créé un conseil de défense de la République française.

Ce conseil est composé ainsi qu'il suit:

Président: M. Subervie, général de division, ministre de la guerre.

Membres: MM. Lamoricière, général de division d'infanterie;

Bedeau, général de division d'infanterie;

Oudinot, général de division de cavalerie;

Boileau, général de division d'artillerie;

Vaillant, général de division du génie;

Denniée, intendant militaire.

Secrétaire: M. Charras, chef de bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

—Il vient de se passer un fait touchant au Havre, qui prouve l'admirable esprit qui règne au milieu de la population vraiment ouvrière. Les ouvriers employés à la fabrique de M. Couron n'étaient réunis et menaçaient de quitter les ateliers, si on ne leur accordait pas une augmentation de salaire. Averti, M. Couron, qui est aveugle, descendit au milieu d'eux et leur dit: "Depuis plusieurs jours, je cherche comment je pourrai vous garder tous et vous payer chaque samedi les 12,000 francs qui me sont nécessaires pour votre salaire actuel; votre proposition tranche la question, car je serai obligé de me séparer de vous."

Les ouvriers se réunirent de nouveau et ils revinrent auprès de M. Couron, à qui ils dirent: "Nous avons réfléchi; il faut que chacun y mette du sien; à partir d'aujourd'hui, nous vous demandons de continuer vos travaux comme par le passé, de nous adjoindre même des ouvriers sans travail, *et vous ne nous donnerez que des bons de pain*. Il suffit, quant à présent, que nous mangions."

—Le Gouvernement provisoire de la République;

Sur le rapport du ministre de la justice;

Considérant que la contrainte par corps, ancien débris de la législation romaine, qui mettait les personnes au rang des choses, est incompatible avec notre nouveau droit public;

Considérant que, si les droits des créanciers méritent la protection de la loi, ils ne sauraient être protégés par des moyens que repoussent la raison et l'humanité; que la mauvaise foi et la fraude ont leur répression dans la loi pénale; qu'il y a violation de la dignité humaine dans cette appréciation qui fait de la liberté des citoyens un équivalent légitime d'une dette pécuniaire;

Décrète:

"Dans tous les cas où la loi autorise la contrainte par corps, comme moyen pour le créancier d'obtenir le paiement d'une dette pécuniaire, cette mesure cessera d'être appliquée jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait définitivement statué sur la contrainte par corps."

—Une décision du ministre de la guerre vient de remplacer l'ancienne formule qui terminait les lettres de service par celle-ci: *Salut et fraternité*.

—"La réception faite dans ce pays à l'ex-famille royale de France, a été marquée par un caractère de sagesse et de bienveillance. On a tout oublié, excepté que cette famille est tombée du faîte des grandeurs humaines dans une condition si basse, que la plus implacable animosité est désarmée en la contemplant. Comme tout le monde, nous pensions que le comte de Neuilly (Louis-Philippe) avait amassé prudemment et assuré des sommes suffisantes pour maintenir sa famille dans l'aisance. Mais nous regrettons d'apprendre que cette supposition est le contraire de la vérité. Louis Philippe, à ce qu'il paraît, soit par excès de confiance dans la stabilité de son gouvernement, soit par un sentiment de nationalité, peut être par ces deux causes réunies, a laissé toute sa fortune et celle de ses enfans sur le sol et la loyauté de la France." (*London Times.*)

—Les journaux progressistes de Madrid publient le petit article suivant:

MONARQUES DÉCHUS.

"Par un concours de circonstances qu'il est inutile de rappeler ici, l'opulente cité de Londres donne l'hospitalité à tous les rois et princes déchus qui viennent lui demander asile. Aujourd'hui que *les fuites* sont de mode, il n'est pas sans intérêt de publier celle des rois qui sont allés visiter les tristes bords de la Tamise.

Le pauvre don Miguel,

L'infortuné Charles VI, surnommé Montemolin,

Le malheureux Léopold,

Le pauvre Henri V,

Le triste Louis-Napoléon,

L'infortuné Louis Philippe,

Le comte de Paris.

(*La suite prochainement.*)

Qu'est-ce à dire, ajoute le *Heraldo* en reproduisant cette liste, est-ce que les journaux progressistes attendent, pour compléter leur liste, d'y ajouter les noms d'Isabelle II, Dona Maria, &c.....!

—De nombreux ouvriers terrassiers et maçons travaillent dans la cour d'honneur du palais Bourbon, pour construire la salle provisoire de l'Assemblée nationale.

Trente-cinq jours sont accordés aux entrepreneurs pour construire la salle de l'Assemblée nationale, qui sera d'une sévère simplicité.

Le bâtiment aura 42 mètres de longueur, 82 de largeur et 16 d'élévation.

Le bureau du président fera face au midi.

De larges tribunes pour le public seront ménagées sur les côtés.

La statue de la Liberté va être placée sur le piédestal construit, il y a près de vingt ans, sur la place du palais, pour recevoir la statue de Louis XVIII.

—On lit dans le *Courrier du Nord*

"Une dépêche télégraphique, arrivée le 10 au matin, à huit heures et demie, à Lille, ordonne l'arrestation du sieur Barton, Anglais, caissier de MM. Laffitte et Blount, parti de Paris en emportant des valeurs et des sommes d'argent considérables."

—Grâce au zèle et à l'activité des magistrats, l'instruction dirigée contre plusieurs bandes d'incendiaires est déjà terminée.

La chambre des mises en accusation de la cour d'appel, statuant sur les instructions faites par M. le conseiller Foucher, relativement aux incendies et dévastations qui ont eu lieu sur le chemin de fer de Saint-Germain, a, dans sa séance de ce jour, renvoyé, par un premier arrêt, devant la cour d'assises de la Seine, dix-neuf individus pour les faits qui se sont passés à la station de Nanterre, et par un second arrêt, vingt-quatre autres individus pour les actes qui ont eu lieu aux stations de Rueil et de Chatou.

—La Monnaie est encombrée en ce moment d'une masse énorme de vaisselle plate et d'argenterie de toute nature que l'on apporte de toutes parts pour la faire convertir en argent monnayé. On remarque, outre les particuliers qui se défont ainsi d'une partie de leur argenterie, un grand nombre d'orfèvres qui se défont de toutes les marchandises de hasard qu'ils désespèrent de vendre dans le commerce au milieu des circonstances actuelles.

—On est généralement convaincu que l'officier Drouineau, tué au pavillon de l'Horloge, en mai 1830, a reçu la mort des mains de M. Barbès; on nous assure que c'est une erreur et une calomnie. L'officier Drouineau aurait été tué par le nommé Ferrari, frappé mortellement lui-même à vingt-cinq pas plus loin. Nous nous empressons de consigner cette double déposition en engageant le gouvernement à établir par une enquête, la vérité des faits. Il le doit aux honorables susceptibilités de la 12e légion.

—Le gouvernement provisoire,

Considérant que le châtiment corporel dégrade l'homme;

Qu'il appartient à la République d'effacer de la législation tout ce qui blesse la dignité humaine;

Que c'est un bon exemple à donner au monde;

Que la suppression des peines corporelles, en affermissant dans la marine le sentiment de l'honneur, ne peut que donner aux matelots une idée plus haute de leurs devoirs et leur inspirer plus de respect encore pour eux-mêmes et pour les lois de la discipline,

Décrète:

Les peines de la bouline, de la cale et des coups de corde sont abolies; jusqu'à révision complète du Code pénal maritime, elles seront remplacées par un emprisonnement au cachot, de quatre jours à un mois.

—Un nombre considérable de personnes qui avait lu, dans la *Presse*, la lettre de démission de M. Kératry, sont venues féliciter ce vénérable citoyen. Le jeune fils de M. Kératry avait reçu le matin dans la 10e légion, dont il fait partie, des témoignages non équivoques de sympathie. La noble conduite de M. Kératry est partout appréciée comme l'acte d'un bon citoyen.

(*Correspondance Parisienne de l'Abeille.*)

PARIS, le 17 mars 1848.

La situation est loin de s'améliorer. La crise financière va chaque jour grandissant; les caisses Gouin (ancienne maison Laffitte), Ganneron et Baudon et beaucoup de maisons de banque ont suspendu leurs paiements. Les autres se restreignent le plus possible et avouent ne pas savoir combien de temps encore elles pourront tenir. C'est un sauve qui peut général. La Banque de France elle-même vient de faire ce qu'elle n'avait jamais fait, dans le cours des [illegible]

santes de sa position. La peur ou le besoin a poussé les déposants dans les caisses d'épargnes à retirer leurs dépôts—et ces dépôts, s'élevant à 360 millions de francs environ, ayant en grande partie été convertis en rentes, lesquelles ont déjà baissé de 50 p. 0/0, n'ont pu être remboursés: qu'on juge de l'effet produit sur la classe inférieure par cette suspension qui est qualifiée, non sans quelque raison, de banqueroute! La dette flottante excédant un demi-milliard a eu le même sort: le gouvernement en a suspendu le paiement pendant six mois—sauf bien entendu à proroger ce délai si besoin est. Le trésor est presque à sec.

Comment pourrait-il en être autrement? Les dépenses de 1848 étaient fixées à 1 milliard 700 millions et l'on n'y peut guère rien changer, car pour faire des économies qui en vaillent la peine il faudrait procéder à une réorganisation complète, et ce n'est pas l'affaire d'un moment.

A ces dépenses de l'ancien gouvernement viennent s'ajouter les dépenses forcées du nouvel ordre de choses—Comme le paiement à 1f50 par jour des 24,000 hommes de garde nationale mobile, parfaitement inutile, mais qui a été formée pour fermer autant de bouches affamées, soit environ 15 millions—; comme le travail inutile et tout à fait improductif que l'on donne à je ne sais combien de milliers d'ouvriers auxquels on fait remuer de la terre sans autre but que de les occuper et de leur donner de quoi vivre pour éviter qu'ils ne troublent l'ordre; comme les conséquences incalculables de la promesse solennellement faite de donner du travail à tous ceux qui en manqueraient et dont le nombre s'accroît dans une proportion effrayante à mesure que les capitaux se retirent de l'industrie.

Ainsi, les dépenses augmentent pendant que les recettes diminuent; car les contributions indirectes, qui forment la branche la plus importante du budget vont éprouver, par suite de la crise, une énorme diminution, comment comblera-t-on le déficit qui en résultera? En présent moment il ne faut pas songer aux emprunts, car ils sont impossibles de quelque nom qu'on les pare. Il ne restera donc qu'à augmenter d'une façon très notable les contributions directes déjà si lourdes puisqu'elles absorbent un cinquième du revenu. De fait, une contribution extraordinaire de 45 centimes par franc vient d'être décrétée. C'est environ 50 0/0 ajoutés à l'impôt du moment où l'on est moins capable de payer—Et l'on ne s'arrêtera pas là, car la nécessité fera disparaître toute autre considération. Je ne serais même pas surpris de voir, avant peu, effacer d'un trait de plume la dette publique dont le capital s'élève maintenant à environ cinq milliards.

Ces causes suffiraient à elles seules pour expliquer la panique financière qui menace toutes les existences. Malheureusement elles ne sont pas les seules. La résurrection de 93, qualifications de *citoyen* et de *citoyenne* que chacun est forcé d'employer sous peine de passer pour aristocrate, la formule de *salut et fraternité* imposée par décret pour toutes les communications officielles—en un mot tout le dictionnaire d'une sanglante époque remis subitement en usage; les perpétuelles processions d'ouvriers à travers les rues pour aller demander au gouvernement provisoire les choses les plus déraisonnables; l'action déjà sensible des clubs sur le gouvernement provisoire, la violence de certains journaux et les menaces proférées contre les riches, au nom du peuple; le pouvoir illimité donné à ses agents dans les départements par le citoyen Ledru Rollin, ministre de l'intérieur, pouvoirs tout à fait révolutionnaires qui en font autant de proconsuls, la résolution hautement manifestée, par un grand nombre d'hommes violents, de disperser l'assemblée constituante par la force, et la *jeter à l'eau* (sic) si elle ne se prête pas à toutes leurs exigences; toutes ces choses font craindre, non sans raison, une nouvelle terreur, et de sanglantes collisions.

Telle est la perspective. D'ailleurs nul ne sait où l'on va, une seule chose est certaine, c'est que rien n'est plus mal compris que la liberté en France. Ici, la liberté, pour chacun, c'est le droit d'imposer violemment son opinion aux autres.

Un fait à remarquer encore, c'est que tout le monde s'adresse au gouvernement pour toutes choses. On ne sait rien faire par soi-même; d'où il suit que sous la république le peuple sera tout aussi *réglementé*, tout aussi emmaillotté que sous la monarchie—il n'y aura guère qu'un changement de nom.

Ajoutez à cela que le peuple français, si remarquable par son esprit et la vivacité de son intelligence, manque tout à fait de ce que l'on peut appeler le sens pratique des choses. Avide d'émotions, il est plus artiste que travailleur. Il est donc à craindre qu'il n'aboutisse, après beaucoup de bouleversements, et probablement à travers des collisions sanglantes, à un simple changement de tyrannie. Il lui faudrait pour se gouverner lui même, une préparation qui me paraît lui manquer. Puissé-je me tromper dans mes prévisions!

ALGÉRIE.—L'*Echo d'Oran*, du 7, contient les deux proclamations suivantes:

Le gouvernement républicain a été institué à Paris, ainsi que dans toute la France. L'assemblée nationale fera bientôt connaître la volonté du peuple. Vous porterez cette nouvelle à la connaissance de la population, et vous ferez reconnaître immédiatement le gouvernement républicain, vous voudrez bien me rendre compte de l'exécution de cette mesure.

Le gouverneur général de l'Algérie,

CAVAIGNAC.

On écrit de Philippeville, 7 mars: "La population de Philippeville n'a été informée qu'hier des faits et événemens de Paris.

"Un grand nombre de personnes rapprochées par leurs idées se sont à l'instant réunies pour décider qu'un banquet républicain aurait lieu pour y glorifier les événemens qui viennent de s'accomplir.

ALLEMAGNE.—Les journaux allemands annoncent que la Hongrie s'est déclarée indépendante de l'Autriche et a proclamé la république.

La bourgeoisie du Hanovre a adressé une pétition au roi, demandant à être représentée dans la diète germanique, et sollicitant en outre la convocation des Etats.

Une feuille de Hambourg annonce d'une manière positive que la compagnie du chemin de fer a reçu l'ordre de préparer des trains spéciaux pour transporter sur les bords du Rhin un corps d'armée prussien de 25,000 hommes.

Le roi de Prusse a proclamé la liberté de la presse dans ses états. Il a en outre signé un acte d'amnistie en faveur des Polonais compromis dans l'insurrection de Posen. En vertu de cet acte, les trente trois prisonniers condamnés à mort ne subiront que cinq années de réclusion dans quelque forteresse prussienne, et ceux qui étaient simplement condamnés à la prison seront mis immédiatement en liberté. On leur fournira les moyens de regagner leurs foyers.

Le grand duc de Bade a publié un décret abolissant tous les droits féodaux.

De grandes réjouissances ont eu lieu à Munich en l'honneur de la prochaine convocation des états de Bavière. Le 13, il y a eu un nouveau changement de ministère. Le prince Oettinger Wallenstein a perdu son portefeuille, ce qui a paru produire une fâcheuse impression sur l'esprit public.

Le sénat de Hambourg, effrayé par certaines démonstrations, a cédé aux vœux du peuple, et a accordé les franchises réclamées.

L'Autriche fait marcher un corps d'armée sur le Rhin; la Bavière met sur le pied de guerre les forteresses de Landau et de Gennersheim.

Dans le Wurtemberg et dans le grand-duché de Bade, les émeutes des paysans continuent.

En un mot, l'Allemagne est profondément émue d'un bout à l'autre.

Voici ce que nous lisons dans une lettre de Cologne:

"Rien n'excite plus d'appréhension ici que les corps de troupes que la Prusse concentre sur le Rhin, et l'on commence à s'apercevoir que le fantôme de l'invasion française n'est pas la cause réelle de ce mouvement. Le roi de Prusse, qui tient beaucoup à ses provinces, met ce prétexte en avant pour les assujettir d'une manière plus sûre."

Le *Journal de Manheim* annonce que, d'après des lettres de Constance, la république [illegible] proclamée dans cette ville par des rassemblements [illegible]

[illegible] aux cris de: Vive la constitution et la liberté de la presse.

Le mouvement était prévu; les troupes étaient partout sous les armes. Une première proclamation a eu lieu promettant l'examen en conseil des demandes de la population. Comme cette proclamation se terminait par une menace, les attroupements ont continué.

Un rassemblement s'est porté vers la villa de M. de Metternich, aux portes de la ville, et l'a démolie.

La troupe a commencé par faire usage de ses armes, et a tué une dizaine d'étudiants et de bourgeois. Elle a été bientôt réduite à l'impuissance et forcée même de quitter la ville.

Un étudiant blessé a été promené par les rues de Vienne sur le cheval du chef de la force armée qui avait été tué par le peuple.

La Bourse a été fermée.

Pendant la nuit, Vienne a été livrée à elle-même sans qu'aucun désordre soit survenu; seulement les rails des chemins de fer ont été partout enlevés.

Le lendemain matin l'empereur a fait annoncer, en réponse à une pétition couverte de plus de 20,000 signatures, qu'il accordait au peuple ses demandes.

Il a fait distribuer des armes aux étudiants.

La bourgeoisie s'est formée en garde nationale.

La retraite de M. de Metternich et de ses collègues a été annoncée.

Les archiducs ont quitté la ville en donnant démission de tous leurs emplois.

Un prince est parti pour la Bohême pour faire aussi des concessions demandées.

Le mouvement paraît avoir eu pour cause première l'annonce de la rupture de tous rapports amicaux avec la France.

PRUSSE.—Les nouvelles de Prusse sont graves; le sang a coulé à Berlin le 13 mars.

Voici ce que l'on écrit de cette capitale sous la date du 14 et du 15.

"Par suite de l'effervescence des esprits, des troubles ont éclaté ici avant-hier. La garnison est intervenue pour rétablir l'ordre. Il y a eu des charges de cavalerie. Beaucoup de bourgeois ont été, dit-on, blessés. Le conseil municipal a présenté une adresse de dévouement à S. M."

Le peuple avait voulu s'emparer d'une boutique d'armurier située précisément en face de l'hôtel de la banque, bien que cet établissement fût gardé par un poste considérable.

Une collision a eu lieu, et plusieurs bourgeois ainsi que plusieurs gendarmes ont été blessés grièvement.

On attribue au gouvernement prussien le projet d'encourager le roi de Saxe dans sa résistance aux réformes, et il est constant qu'un corps considérable de troupes prussiennes se concentre à Prusse-Halle, sur les frontières saxonnes, pour prêter au besoin main-forte à la réaction.

Les habitans prussiens de ces frontières sont indignés des projets que dénotent ces préparatifs.

La garnison d'Ulm va être renforcée de 18,000 hommes, la plupart autrichiens, tant soldats qu'ouvriers, destinés au travail des fortifications.

La *Muette de Portici* a été jouée le 12 à Cologne. Le parterre a fait chorus avec les chanteurs, l'on a fini par demander la *Marseillaise*. Alors les officiers se sont retirés de la salle, et la *Marseillaise* a été chantée après leur départ.

Les événements de Berlin dont nous parlons plus haut ont produit dans cette capitale une effervescence impossible à décrire. Les troupes ont chargé sans sommation préalable; des femmes, des enfans ont reçu des coups de sabre; le peuple a demandé à grands cris l'organisation et l'armement d'une garde nationale.

Partout en Prusse règne une vive fermentation; partout les conseils municipaux, organes des vœux des diverses villes, réclament de la manière la plus instante, non la simple promesse de la liberté de la presse, mais l'avènement immédiat de cette liberté.

Une dépêche de Berlin, du 14 mars, annonce que l'empereur de Russie a déclaré de la manière la plus positive qu'il s'abstiendrait toute intervention dans les affaires de la France, tant que la France elle-même n'attaquerait pas les territoires étrangers.

ITALIE.—Le roi de Naples a cédé aux Siciliens.

Il a donné l'ordre d'évacuer la citadelle de Messine.

Il concède la séparation des royaumes de Naples et de la Sicile.

L'amiral Ruggiero Settimo est nommé lieutenant-général de la Sicile.—Un ministère spécial lui est adjoint.

Le parlement Sicilien se réunira le 25 mars pour adapter la constitution de 1812 aux circonstances actuelles.

La nouvelle de la révolution française a été accueillie à Rome avec de bruyantes démonstrations de joie. Une députation a été choisie pour préparer une adresse au Pape.

Messine a été de nouveau bombardée du 20 au 27.

RUSSIE.—La mort de l'empereur de Russie est annoncée dans la gazette de Silésie, mais des lettres de St-Pétersbourg, à la date du 3 mars, n'en disent absolument rien.

HOLLANDE.—On écrit de La Haye, à la date du 15 mars:

"Une heure après que la démission des ministres fut connue, ainsi que la résolution du roi de céder à tous les vœux de la nation, une agitation extraordinaire commença à se manifester, et, vers les 10 heures du soir, une procession d'ouvriers, drapeaux et flambeaux en tête, se rendit au palais, suivie de bourgeois; en tête marchaient les musiciens du théâtre royal, qui jouaient l'hymne nationale. On cria vive le roi! vive la réforme!—Les mêmes manifestations ont eu lieu le lendemain, mais avec plus de véhémence. Les intrigues et les combinaisons pour le choix des nouveaux ministres continuent et commencent à impatienter la population. La nouvelle de la mort du prince Alexandre, fils du roi, vient d'arriver; cet événement augmente l'embarras du gouvernement."

BELGIQUE.—Le roi Léopold a permis à ses ministres de faire les propositions qu'ils jugeront les plus avantageuses à la Belgique. On croit qu'il abdiquera sans hésiter, si le peuple en manifeste le désir.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES.

(Expédiées à l'*Abeille*.)

MOBILE, 16 avril 1848.

(5 heures de l'après-midi.)

Nous n'avons pas d'autres nouvelles.

Le 11, à New-York, le coton a fléchi de 1/8 à 1/4 de cent. Rien de nouveau ici.

Chronique Locale.

LA NOUVELLE DOUANE.—Les ouvriers sont enfin à l'œuvre. Les vieux murs qui entourent l'îlet de la douane sont déjà abattus, et tout fait espérer qu'avant peu nous verrons s'élever la colossale architecture de la nouvelle douane.

LA POLICE.—Les cours municipales étaient fort peu animées pendant les deux dernières journées. Nous n'avons heureusement aucun fait saillant à annoncer.

1ère COUR DE DISTRICT.—Le juge de cette cour a prononcé les sentences suivantes:—Bancroft alias Rainey, coupable de vol de cheval, condamné à une année de pénitentiaire; Andrew Craft, coupable de recel, condamné à trois mois de pénitentiaire; Miguel Otero, coupable de voies de fait, condamné à trois mois de prison.

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu une enquête sur le cadavre d'un mulâtre, nommé Charles, appartenant à M. Ch. Thornton. Le jury d'enquête a constaté que ce malheureux avait sauté du haut d'une fenêtre du Collège Médical, et qu'il était mort des suites de cette chûte.

COUR DE DISTRICT DES E.-U.—Cette Cour a rendu son jugement dans l'affaire de Jn. Bte. Piaggio contre le remorqueur *Shark*, pour dommages et indemnités résultant d'une collision. Le *Shark* a été condamné à payer $2,129 42.

ESCROQUERIE SUR GRANDE ÉCHELLE.—On affirme qu'un certain courtier de cette ville, dont le bureau était situé au coin des rues Lafayette et Tchoupitoulas, a subitement décampé samedi dernier, emportant avec lui une somme de dix à douze mille piastres, qu'il avait obtenu de divers marchands par mille moyens frauduleux. Ses nombreuses victimes ont lancé la police à ses trousses, mais il n'est point encore arrêté.

SAUCISSONS—300 livres saucissons de Gênes, à vendre en gros et en détail, par
D. LANATA, rue Jefferson, No. 9

FROMAGE—150 livres fromage Parmesan; [illegible] à vendre par
D. LANATA, rue Jefferson, No. 9

[illegible]

COMMERCIAL.

Marché au Coton de Liverpool—20 mars.

La demande de Coton a été assez considérable aujourd'hui, le commerce a pris 4000 balles vendues par petits lots. Les quotes de vendredi sont à peine maintenues.

Mars 18.—Les affaires ont été aujourd'hui plus animées et environ 3,500 balles ont été vendues. Prix:—Nlle-Orléans de 4 @ 5; Georgie bowed de 4 @ 4 1/2; Surate de 3 @ 3 5/8.

Mars 17.—Les transactions ont été assez importantes; environ 3600 balles ont été prises; les prix sont toujours en faveur de l'acheteur.

Mars 16.—Le marché a présenté une apparence assez animée, 2,500 balles ont changé de mains par ventes de petits lots. Les prix sont les mêmes, mais il y a plus d'anxiété à réaliser.

Mars 15.—Les transactions de coton ont eu lieu parmi le commerce, 3000 balles ont été faites; le marché a été triste, et les prix assez irréguliers.

Mars 14.—La demande de coton a été assez limitée, les ventes s'élèvent à peine à 2,000 balles prises par le commerce, et les prix ont une tendance à la baisse.

Mars 13.—La demande a été assez bonne aujourd'hui, le commerce a acheté 3,500 balles. Les prix pour presque toutes qualités sont 1/2 d. plus bas que vendredi dernier.

MARCHÉ DU HAVRE.

Semaine du 11 au 18 mars 1848.

COTONS—Ainsi que nous nous y attendions, les affaires sont restées dans une stagnation complète sur notre place, et le découragement est devenu général par la rareté extrême de l'argent et l'impossibilité dans laquelle les acheteurs se trouvaient de négocier le papier, de nombreuses suspensions de paiements ayant eu lieu parmi les banquiers de Paris, et rendu la situation des affaires plus critique que jamais. Il n'a donc été vendu cette semaine que de bien faibles lots de coton, encore a-t-il fallu que les détenteurs fissent des sacrifices sur les prix demandés, pour ne point faire reculer les acheteurs, et c'est ainsi que la Louisiane très ordinaire a pu s'obtenir à fr 60 et l'ordinaire à fr 65. Comme les cours ne sont nullement réguliers dans ce moment, il n'a pas été touché à la cote de la semaine passée, qui a été déclarée purement nominale, mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a vendeurs de fr. 4 à 5 au dessous de cette cote, par suite de la crise extraordinaire qui existe, mais qui perdra infailliblement de son intensité, dès qu'on sera rassuré sur le résultat des élections générales qui auront lieu le mois prochain.

Suite des Ventes du Samedi 18 Mars.

			Acq.
112 B.	Report.		
16	Coton Louisiane,		64
50	do	do	60
47	do	do	60
42	do	Mobile,	65
12	do	do	61
45	do	do	61 50
50	do	do	60
34	do	Georgie,	63
18	do	do	63
426 B.			

Lundi 20 Mars au matin.

			Acq.
47 B.	Coton Louisiane,		64 50
20	do	do	61 50
20	do	do	62
36	do	do	62
30	do	do	61
20	do	do	60
46	do	do	60
11	do	Georgie,	63
324 B.			

Les affaires restent dans un calme complet, par suite des embarras financiers dans lesquels se trouve notre place. Le cours de plusieurs denrées est purement nominal dans ce moment.

C'est par erreur que nous avons annoncé, d'après un journal de Paris, que la Banque de France délivrerait dès aujourd'hui lundi, des billets de 100 fr. Malgré toute la diligence et le zèle que la Banque apporte à cette amélioration, les coupons de 100 fr. ne pourront être prêts et livrés au public que dans quelques jours.

Nous nous empressons d'annoncer en même temps que le conseil de la Banque a consenti à se départir de la lettre du décret qui l'autorise à ne pas rembourser ses billets en espèces, en faveur des personnes qui prouvent qu'elles ont besoin d'espèces pour le paiement de leurs ouvriers ou les dépenses journalières de leurs ménages. Dans ce cas, il lui accorde jusqu'à 100 fr. en numéraire par billet de 1,000 fr.

Voici quelles sont les formalités à remplir pour obtenir ces remboursements partiels de la Banque:

Il faut faire signer d'abord par son propriétaire une attestation qui stipule les motifs urgents de la demande. Cette attestation doit être visée par le commissaire de police et par le maire de l'arrondissement. On se rend alors à la Banque qui donne un bon à toucher, moitié en espèces et moitié en billets, pour le lendemain ou le surlendemain.

(Journal du Havre.)

☞ Les habitans du 7eme district ont l'honneur de recommander au Conseil de la Première Municipalité, qui s'assemble ce soir, Mr. R. P. THEARD, comme candidat au poste de commissaire de ce district.

17 avril—1 LES SIGNATAIRES DE LA PETITION.

GRANDE ASSEMBLÉE ALLEMANDE.

☞ Les Allemands qui résident à la Nouvelle-Orléans et à Lafayette, tiendront une assemblée générale, LUNDI soir, 17 du courant, à sept heures et demie, à la Bourse St-Louis. Le but de cette assemblée est de féliciter la FRANCE de sa dernière victoire sur la tyrannie et le despotisme, et pour prendre en considération les affaires des autres nations européennes, particulièrement celles de l'Allemagne. Tous les amis de la liberté, de l'égalité et de la fraternité sont invités à se rendre à cette assemblée.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur Galveston, Crane, de Galveston.
Indiana, Bennett, pr New York.
Charleston, Sullivan, pr New York.
Hartley, Lord, pr le Havre.
Kon. Bakavoich, pr Trieste.
Barque J S Wain, Howland, pr Philadelphie.
Orion, Thomas, pr Boston.
Nashua, Pease, pr Philadelphie.
Home, Wingate, pr Baltimore.
Augusta, Hamberg, pr Gottenburg.
Champlain, Cochran, pr Liverpool.
Brick Solide, Westermark, pr Gottenburg.
Othello, Darrington, pr Vera Cruz.
Boston, Torrey, pr Boston.
Silenzio, Peaggie, pr Genes.
Goelette Creole, Wilson, pr Apalachicola.
D Moss, Rowe, pr Pensacole.
Anna Maria, Bisbe, pr Vera Cruz.
Emma Norton, Webster, pr Brazos.
Lois, Milligan, pr Pensacole.
Wm Ebbett, Pemrell, pr Pensacole.
Steamer Iowa, Morehouse, pr St-Louis.

ARRIVÉS.

Navire Magnolia, Gray, du Havre.
Columbus, Gorman, de Boston.
Annie, Bristol, de Kingston, Ja.
Barque Lautaro, Millet, de Barcelone.
Lady Milford, Sault, de Londres.
Brick Adams Gray, Collins, de la Havane.
Goelette Ashland, Robert, de Vera Cruz.
Oscar Jones, Costanza, de Tampico.
Abby Morton, Lawrence, de Vera Cruz.

—STEAMERS.—

Oregon, Hiern, de Mobile.
California, Reynolds, de Mobile.
Albatross, Irwin, de Cincinnati.
Dallas, Hooper, de Bayou Sarah.
Jas L Day, Wood, de Mobile.
St-Landry, Dugas, Lafourche.
Munroe, Murphy, de la rivière de Ouachita.
Mobile, Sutton, de Mobile.
Belle Créole, Scott, de Bayou Sara.
Hard Times, Wallis, de Yazoo River.
Empire, Elliot, de St-Louis.
Missouri, Twichell, de Memphis.
Gen Worth, Charles, de Vicksburg.
Montezuma, Kelly, de la Mobile.
Majestic, Ure, de Baton Rouge.
Magnolia, Thomasson, de Vicksburg.
Belle-Isle, Castillo, de St Martinsville.
Viola Wilson, de Lafourche.
White Rose, Goodrich, de Wabash River.
Jenny Lind, Haygood, des Opelousas.
Concordia, Pease, de Memphis.
Rockaway, Jones, de Shreveport.
Gov Jones, Turner, de Nashville.
South America, Means, de Cincinnati.

MEMORANDA.

NEW-YORK, 8 avril.—Expédié, navire Jessore, Cobb, pour la Nlle Orléans; parti, navire Vicksburg, pour la Nlle-Orléans.

HAVRE, 20 mars.—Arrivés, Tremont, Taylor; Adams, Gay, 10 Lyons, Frank; 9, Oregon, Healy; Archelaus, Boutelle, de la Nouvelle-Orléans; partis, 18, Kamittance, Marshall; 15, Ferriere, Grieles, do devant partir sous peu May Flower, Crabtree; Vesta, Souby; Jas Corner, Walker, 20, Rochell, Forester, do; Mortimer-Livingston, Barstow, 25, Beth Sprague, Wapsworth; Lyons, Franks, do; Pescatore, Bourdin, do.

MARSEILLE, 12 mars—Arrivée navire Averon, Jordan, et Loto, Bearse, de la Nouvelle Orléans; 4, Louisa Bliss, Jordan, de la Nlle-Orléans; partis, 15, Raritan, Adams do, Maguntieook, Isley, sous peu pour la Nlle Orléans.

NANTES, 13 mars—Parti, Talma, Murray, pour la Nlle Orléans.

BORDEAUX, 15 mars—Arrivé, Cephalide, Renard, de la Nlle-Orléans; navire Cato, Bertrand, partant le 15; Oscar, Labory, 23; Croton, Soulard; Shannon, Lowell; Nestor, Snow, et Clarissa-Perkins, Dunham, tous partant sous peu.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Acadia	pour Boston,	Samedi 8 Avril.
America	— New-York,	Samedi 15 Avril.
Nouveau steamer,	Boston,	Samedi 22 Avril.
Un autre pour	New-York,	Samedi 29 Avril.

D'AMÉRIQUE.

Acadia	de Boston,	Mercredi 3 Mai.
America	— New-York,	Mercredi 10 Mai.
Nouveau steamer,	Boston,	Mercredi 17 Mai.
Un autre,	de New-York,	Mercredi 24 Mai.

EDUCATION. [illegible]

Anti Dyspeptique et tonique amer du Dr A. W. COLEMAN.

☞ Pour la guérison des dyspepsies, nausées, maladies de foie, constipations, maux de têtes, aigreurs. Comme tonique dans plusieurs des maladies fébriles particulières à ce climat, et comme préventif du typhus et autres maladies contagieuses.

Des médecins de premier ordre l'emploient dans cette ville dans leurs ordonnances, dans toutes les maladies de ce genre, savoir: nausées, hystériques, migraines, coliques, défaillances et irritations nerveuses, de préférence à toutes les préparations de Valérien.

Nul remède ne lui est comparable pour les maladies de femmes. (Voyez la manière de l'employer sur les bouteilles.)

Mis en bouteilles avec le nom de l'inventeur en grandes lettres.

Prix: $1 par bouteille ou $5 pour 6 bouteilles; une remise libérale sera faite aux négociants.

A vendre chez ETICKLES & Co, 46, rue du Canal, et 24, rue des Magasins; KENNEDY, 64, rue de Chartres; ainsi que chez le propriétaire, 92, rue Poydras.

22 mars—1m V&C

Guérison garantie.

CÉLÈBRE POTION DE DR. A. W. COLEMAN, POUR LES GONORRHÉES.

☞ Cette préparation célèbre a reçu l'approbation du corps médical. Cette composition est faite de végétaux. Les conditions auxquelles elle est offerte au public, est une recommandation suffisante. Elle est dégagée de tout goût désagréable, et n'incommode nullement le malade.

Dans tous les cas où la guérison ne serait pas obtenue, l'argent sera remboursé.

A vendre chez H. KENNEDY, 64, rue de Chartres, ou chez le Propriétaire, 92, rue Poydras.

22 mars—1m V&C

Remède magique de Dalley.

☞ Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.

Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mars

☞ ESSENTIEL AUX MALADES.—ANTI-IRRITANT AMONIACAL CONCENTRÉ de HOLMES.

Remède souverain pour les rhumatismes, névralgie de la tête, épaules, poitrine, bras, mains, jambes, &c. &c. Toutes les maladies nerveuses, maux de têtes, étourdissements, congestion à la tête, affections de poitrines, côtes et épaules; dyspepsies, sciatiques, lumbago, bronchites, douleurs dans le dos et les côtes, épilepsies, paralysies, goutte, inflammations et douleurs d'entrailles, péricardites, esquinancies, palpitations de cœur, douleurs spontanées, indigestions, contusions et foulures, tumeurs blanches, mal de gorge, hystériques, ainsi que beaucoup d'autres maladies. Le remède ci-dessus forme un vésicatoire de n'importe quelle dimension dans l'espace de 3 à 5 minutes. Les maladies ci-dessus seront traitées par ce nouveau remède anti-irritant. Les steamboats et les navires feront bien de s'approvisionner de ce remède. A vendre au bureau 159, rue Carondelet, où la manière de s'en servir sera indiquée par le propriétaire.

14 fév—3m

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.

Nouvelle Orléans, 17 avril 1848.

UNE assemblée des Actionnaires de la Compagnie de Navigation sera tenue au bureau de la Compagnie, à l'encoignure de la promenade Carondelet et de la rue Toulouse, le samedi 6 du mois de mai prochain 1848, à 5 heures de l'après-midi.

Les Actionnaires ayant à délibérer sur des affaires de grande importance, concernant leurs intérêts, sont priés d'être ponctuels.

VON. BURTH, Président

17 avril—3 VON. LEGENDRE, Secrétaire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

CONSEIL GENERAL.

Séance de mercredi 5 avril 1848.

RÉSOLU que le Maire fera publier pendant six mois, dans la gazette officielle de ce Conseil, la 1ère section de l'acte intitulé "Acte pour autoriser le Maire, les Aldermen et les habitants de la Nouvelle Orléans à établir une poudrière," approuvé le 20 mars 1848, et que le Maire veillera à l'exécution de la dite loi.

(Signé) GEORGE ALLAN, Président.

ACTE pour autoriser les Maire, Aldermen et habitants de la Nouvelle-Orléans à établir une poudrière pour l'usage des particuliers, approuvé le 20 mars 1848.

Section 2. Aussitôt qu'une quantité de poudre à tirer, au-dessus de cent livres, sera importée dans cet Etat, il sera du devoir du propriétaire ou consignataire du bâtiment à bord duquel la dite poudre sera importée, de la faire de suite transporter dans ledit magasin à poudre, conformément aux règlements que la corporation susdite pourra faire à cet égard, et ce, dans le délai de trois jours de son arrivée dans le port, sous peine d'une amende de vingt piastres par chaque cent livres de poudre qui seront importées de la manière susdite, recouvrable devant toute Cour compétente, moitié au profit de ladite corporation et moitié au profit du dénonciateur.

17 avril

PERDU, une traite tirée par la Banque de la Mobile sur la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, en faveur de M. Barnett & Co, de la somme de cent cinquante piastres. La dite traite a été mise à la poste à la Mobile le 4 courant, et n'a point été reçue ici. Le public est prévenu de ne point la négocier, attendu que le paiement en a été arrêté.

17 avril—2

LE soussigné, devant partir pour France, prie les personnes qui auraient des réclamations contre lui, à se présenter à son domicile dans les dix jours suivant la présente publication, à l'encoignure des rues St Claude et Bayou. Il prie en même temps les personnes qui lui doivent d'avoir l'obligeance de venir solder leur compte.

17 avril—3 A.-T. LOUGE.

INVITATION aux Entrepreneurs, Ouvriers, Littérateurs, Editeurs et Imprimeurs, aux fabricants de briques en particulier, et au public en général, enfin à tous ceux qui sont intéressés dans la manipulation de la brique.

La machine à briques patentée de Holes, sera mise en opération lundi 17 courant, seulement pour satisfaire la curiosité des amateurs, qui pourront juger par eux-mêmes, de ses différentes qualités.

Les chars partent à 3 heures et quart, et des omnibus seront prêts à conduire les curieux à la briqueterie située à environ un quart de mille du dépôt du railroad.

17 avril JOHN HOLES.

N. B.—Un grand approvisionnement de briques a été préparé à l'avance, afin que les visiteurs puissent en emporter des échantillons dans leurs chapeaux, si cela leur convient.

VIN BLANC—85 demi barriques Haut Sauterne, à vendre par E. ROCHEREAU,
17 avril 17 & 19, rue St Louis.

VIN ROUGE—85 barriques Quinsac, 80 do St Julien, à vendre par E. ROCHEREAU,
17 avril 17 & 19, rue St Louis.

CIGARES DE LA HAVANE—165,000 cigares de qualités assorties, en déchargement du brick Millaudon, de la Havane, et à vendre par J. M. CABALLERO,
17 avril 32, Vieille-Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
17 avril 32, Vieille-Levée.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures qualités, toujours en mains et à vendre par J. M. CABALLERO,
17 avril 32, Vieille-Levée.

CIGARES PRINCIPES — Qualité supérieure, marque du steamboat, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
17 avril 32, Vieille-Levée.

335 Caisses vin rouge St Julien, St-Estèphe, Chateau Lafitte et Léoville;
95 caisses vin blanc Haut Sauterne, en grandes et demi bouteilles;
35 do vin muscat Frontignan;
37 do do Lunel, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
17 avril 11 et 15, St-Louis.

250 Milliers cigares de la Havane, de la marque Shakspear, Millar, 1re et 2de Cazadores, Regalia;
31 milliers cigares Regalia, marque Prince Albert;
26 milliers cigares de Campêche, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
17 avril 11 & 15, St Louis.

295 Caisses vieille absynthe Versin et Le coultre et Sauvajol et Bruneton,
78 caisses Kirsh;
475 paniers anisette Champion fine, surfine et superfine;
170 caisses fruits à l'eau-de-vie, prunes, poires, abricots, pêches et cerises;
112 caisses liqueurs fines, surfines et superfines, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
17 avril 11 et 15, rue St Louis.

15 Demi pipes eau-de-vie 4ème preuve J. J. Dupuy,
14 1/4 do do do;
14 1/4 do fin champagne Maglory;
8 1/4 do do do;
1/2 do très vieille, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
17 avril 11 et 15, rue St Louis.

40 Barriques vin rouge Bordeaux Chateau du Crock;
25 do do Chateau Bernone
18 do do St-Julien;
45 do do St-Estèphe,
68 do do Montferrant,
22 1/2 barriques do St-Estèphe,
35 do do St-Julien,
35 barils vin blanc Haut Sauterne,
45 do vinaigre vin blanc, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
17 avril 11 et 15, rue St Louis.

175 Barriques vin rouge Marseilles, Bergame, Bethfort et Bandol;
140 paniers bouteilles vides de Bordeaux et Marseille de 18, 20 et 22 onces;
400 damejeannes vides de cinq gallons;
230 paniers huile d'olive de Plagniol en grandes et demi bouteilles;
750 milliers bouchons à bouteilles, surfins pointus et non pointus;
40 milliers do à damejeannes;
100 caisses salaisons assorties, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
17 avril 11 et 15, rue St-Louis.

Bureau de l'Arpenteur General.

27, Passage de la Bourse, entre Conti et St-Louis.

DELA BRETONNE, Député-Arpenteur-Général, Architecte, Topographe et Ingénieur Civil. 31 m

AUX HABITANTS.—Vente à l'amiable—Quarante-trois ESCLAVES de choix, acclimatés, à vendre en bloc. Ils proviennent d'une même habitation.

BEARD, CALHOUN & Co.

12 avril—6

FAYENCE EN VENTE.

A VENDRE à l'entrepôt d'Orléans, encoignure des rues Delord et Magasins, depuis 8 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi, un assortiment de Fayences fines, en paniers, [illegible] convenir aux détaillants de la côte. Chaque panier est parfaitement assorti en services pour le dîner, le thé et la toilette, avec plats, assiettes, &c. &c. 13av—6

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société existant sous la raison J. DUCOURNAU & Co, est dissoute d'un commun accord.

La liquidation [illegible]

(Signé) J. DUCOURNAU [illegible]

[illegible] J. DUCOURNAU [illegible]

AMUSÉMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 18 AVRIL 1848.

Dernière représentation de

LES MARTYRS,

Grand Opéra en 4 actes, de Donizetti.

On commencera à 7 heures.

SALLE ST. LOUIS

Deuxième

Grand Concert Instrumental

PAR MM. BOTTESINI, ARDITI ET DESVERNINE

Lundi, 17 avril 1848.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

1o—Grand duo de Guillaume Tell, pour piano et violon, composé par Osborn et Beriot, exécuté par MM. Arditi et Desvernine.

2o—Fantaisie pour contrebasse, sur la Beatrice di Tenda de Bellini, composé et exécuté par M. Bottesini.

3o—Fantaisie pathétique pour violon, sur la Norma, composé et exécuté par M. Arditi.

4o—Marche funèbre de Thalberg et Mélodie hongroise de Duzzi, exécutée par M. Desvernine.

DEUXIÈME PARTIE.

5o—Grand Duo pour contrebasse et violon sur l'air national espagnol [illegible], composé et exécuté par MM. Bottesini et Arditi.

6o—Fantaisie dramatique sur des motifs de Norma dédiée à S. M. la Reine d'Espagne, composé et exécuté par M. Desvernine.

7o—Grand caprice et variations de bravura sur la Somnambule, composé et exécuté par M. Bottesini.

8o—Trio pour piano, violon et contrebasse, sur les Huguenots, composé par Thalberg Beriot, et exécuté par MM. Bottesini, Arditi et Desvernine.

On commencera à 8 heures.

Prix des places $1.

LANGUES MODERNES.

MÉTHODE DE VIVE VOIX.

J. S. DE PALZIS, Professeur d'ANGLAIS, FRANÇAIS et ESPAGNOL, au No 14, Passage de la Bourse des Marchands, (Exchange Place), entre les rues Douane et Canal, vis-à-vis la Poste. Sa méthode d'enseignement mérite l'attention des personnes qui désirent acquérir une parfaite connaissance des susdites langues et les parler comme il faut. Il est visible de 9 heures du matin à midi, et de 5 à 6 heures du soir. 3av—3m

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le 10 avril 1848.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Compagnie que l'élection de neuf Directeurs, qui devront servir pendant l'année courante, aura lieu à ce bureau, le lundi 24 de ce mois, de 10 heures A. M. à 2 P. M.

10 avril—12 J. TUYES, Secrétaire.

RAIL ROAD DE JEFFERSON AU LAC PONT CHARTRAIN.

Nouvelle Orléans, 7 avril 1848.

LE public est prévenu, que conformément à la 5me section de la charte de cette compagnie, des livres seront ouverts afin de recevoir des souscriptions au fond capital, au bureau de M. E. C. Porter notaire public à Carrollton, le 10 courant, et demeureront ouverts pendant cinq jours consécutifs, de 10 heures à midi, sous la surveillance de MM. C. C. Porter et John Hampson, commissaires dûment nommés.

Le premier versement de cinquante piastres par action sera fait payable comptant au moment de la souscription. Par ordre des commissaires,

7 av CHARLES BAQUIE, secrétaire.

Bureau du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

NOUVELLE-ORLEANS, 6 avril 1848.

AVIS—Conformément au décret rendu par la Cour Suprême le 3 janvier dernier, plaçant sur le même pied, proportionnellement, les actions [illegible] payées et les actions plein payées, cette compagnie paiera le jeudi, 20 de ce mois, par chaque action [illegible] payée un dividende supplémentaire de liquidation de $2 50 cents, avec intérêts à raison de cinq pour cent l'an, du 9 janvier 1847 au 20 avril 1848.

6 avril—15 CHARLES BAQUIE, Secrétaire.

COMPAGNIE DU TELEGRAPHE, DE WASHINGTON A LA NOUVELLE ORLEANS.

Nlle Orléans, 3 avril 1848.

LES Actionnaires de la Nouvelle-Orléans, à cette Compagnie, sont, par le présent, notifiés que le dernier versement de dix pour cent, ou de cinq piastres par action, est actuellement dû et payable à H. H. Wilkinson, trésorier, à la Banque du Canal.

D'après les termes de la souscription toutes les actions dont les paiements n'auront pas été effectués dans les quinze jours, sont sujettes à être confisquées, toutefois cette règle ne sera pas suivie dans tous les cas où les paiements s'effectueront dans dix jours de cette date.

4 avril H. R. W. HILL, H. N. WILKINSON.

SALON DE CRÊMES A LA GLACE.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de faire l'ouverture de son salon de CRÊME A LA GLACE, situé rue St Charles, à une porte de la rue Gravier, et vis-à-vis l'Eglise du R. M. Clapp, où il tiendra constamment une variété de crêmes à la vanille, ananas, citrons et une variété d'autres crêmes, suivant la saison, ainsi que des sorbets et des limonades glacées.

Le soussigné espère par ses soins, et le comfort de son établissement, mériter le patronage du public.

Les familles seront servies promptement et à des prix raisonnables.

Dans le magasin au-dessous du salon, on trouvera constamment du soda, mead et un grand assortiment de fruits, ainsi que des articles de confiserie de toute espèce.

Le salon de crême sera ouvert jeudi, 23 courant, et les airs seront joués pendant la soirée par un excellent orchestre.

22 mars—3m LAZZARO DANCEWICH.

N. CONOM, prévient ses nombreux amis et le public en général, que dimanche 2 avril, il fera l'ouverture de son établissement de CRÊMES A LA GLACE, situé à côté du marché à la viande, 1ère Municipalité. Les vrais amateurs de sorbets et crèmes à la glace, pourront venir avec confiance, ils y trouveront les meilleurs rafraîchissements de la ville.

1er avril—1m

Jardin et Hotel Carrollton.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient de faire l'ouverture de ce délicieux établissement.

Dans les jardins spacieux, des bouquets de tout genre seront fournis par le jardinier, ainsi que des glaces, limonades, sorbets, soda et confiserie, le tout servi dans le salon ou le jardin.

On fait dans ce moment-ci des changements à l'hôtel, et de grandes améliorations y seront apportées. Entre temps des dispositions sont prises pour recevoir convenablement les personnes qui viendraient y faire des parties de plaisir, excellents vins et liqueurs.

Des barkeepers polis et attentifs seront toujours à leur poste, pour servir ses amis et le public en général, dont il sollicite le patronage.

5 avril—3m JAMES DURNO.

Aux Habitants de la Nouvelle-Orléans.

AVIS.

NOUS soussignés, importeurs de glace, avons résolu de fermer nos dépôts de glace tous les dimanches à 10 heures du matin, à dater de dimanche prochain. Nous avons adopté ce plan afin de donner du repos aux personnes employées dans nos établissements, ainsi que la facilité d'aller à l'église. Nous sommes persuadés que cette décision plaira à tout le monde et que notre but sera apprécié à sa juste valeur par les habitants de cette ville.

STANTON & Co,
J. WARNER & Co,
A. W. BOSWORTH.

12av—6t Etablissements de Glace de Fresh Pond.

HABITATION A VENDRE.

UNE HABITATION [illegible], ou sucrerie, située sur le Bayou Lafourche, [illegible] contenant environ [illegible] arpents [illegible] cultivés en cannes. Les cannes sont des souches d'une année et peuvent donner une récolte de 250 boucauts.

Il y a dessus une belle sucrerie bâtie en briques, machine à vapeur, citernes, etc.

AUSSI [illegible] nègres, grands et petits, deux maisons de maître, cabanes à nègres, [illegible] et chevaux, mulets, boeufs et ustensiles aratoires.

Le tout sera vendu [illegible] à des termes avantageux. S'adresser à [illegible] à la Nouvelle Orléans, rue Royale, [illegible] Th Guyol, notaire, ou à Jean Jacques Haydel, à St Jean Baptiste.

8 avril—8

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT.

CONFORMÉMENT à l'acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 3 mai 1847, je, soussigné, collecteur de taxes d'Etat du 3me District représentatif, donne par le présent, avis aux habitants et résidants dudit District (compris entre les rues St-Louis et St. Philippe), poursuivant ou exerçant une profession ou un métier quelconque, que mon bureau, situé rue St Anne, No 54, est ouvert tous les jours (les dimanches exceptés) de 8 heures A. M. à 3 heures P. M., et ils sont par le présent notifiés d'avoir à venir à mon susdit bureau [illegible] acquitter le montant de leur taxe ou licence dans les 90 jours qui suivront la présente publication, sous peine d'être poursuivis conformément à la loi suivante:

Section [illegible]—Il est décrété, [illegible] qu'à dater du premier jour de janvier [illegible] [illegible]

[illegible] le 7 avril 1848. [illegible] 3e District.

PAVILLON [illegible]

[illegible]

[illegible] JEUNES DEMOISELLES [illegible] rues Remparts et Conti, No [illegible]

[illegible]